



Festival International des « Pom's d'Or »



Mercredi 20 Novembre 2019

Le mercredi 20 novembre 2019, se déroulera, au centre culturel « Jean Degouys » de Quevaucamps en Belgique, la 22^{ème} édition du « Festival International des Pom's d'Or ».

Magnifique aventure cinématographique et artistique qui a pour objectif de mettre en avant adolescents et adultes venant de centres spécialisés et de maisons pour l'enfance en difficulté de France, de Suisse, d'Italie, de République Tchèque, de Monaco, du Québec et de Belgique.

Stars d'un jour, c'est dans un cadre digne des plus grands festivals que ces personnes font montre de leurs talents en présentant leur savoir-faire dans l'une ou l'autre catégorie, que ce soit film d'essai, d'animation, film court ou clip.

Depuis plus vingt ans, de nombreuses personnalités du monde du cinéma, de la communication, des médias, associatif ou politique nous ont fait l'honneur mais aussi le plaisir d'être parmi nous et de rehausser ainsi de leur présence ce qu'il faut bien désormais appeler l'Événement Cinématographique en Région Wallonne.

Sans être exhaustif citons, Julos Beaucarne, Jean-Louis Daulne, Marc Herman, Sylvie Honoré, Philippe Reynaert, Benoît Mariage, Dolorès Oscari, Gabriel Ringlet, Carlos Vaquera, Jean-Pierre Winberg, Manu Guévert, Bruno et Vincent Taloché, France Brel, Plastic Bertrand, Jacques Mercier, Ben Stassen, Pierre Courrège, Luc Petit, Son Altesse Royale le Prince Laurent, Sa Majesté La Reine Paola, Son Altesse Royale la Princesse Léa de Belgique, le réalisateur et comédien français Jacques Perrin, Michel Israël, Mik Collignon, Luc Rodriguez, Marie-Laure Augry ou encore les regrettés Jeff Bodart et Jean-Claude Bronckart

Événement cinématographique en effet mais aussi fabuleuse et magnifique aventure humaine où des personnes différentes et venant d'horizons divers trouvent richesse dans leur complémentarité.

Une expérience à vivre à tout prix et pour laquelle nous vous fixons d'ores et déjà rendez-vous à l'occasion de sa 22^{ème} édition.

Pascal Cardinal : La Pommeraie
Responsable du Festival International des Pom's d'Or
Tél : (+32)69.68.46.04 – Fax : (+32)69.68.71.33 - GSM : (+32)475.55.39.30
Mail : cardinal.p@centrelapommeraiie.be

Festival International des « Pom's d'Or »

Mercredi 20 Novembre 2019



Présentation du Festival

" Les Pom's d'Or " se veulent être le premier festival international du film d'essai, du film d'animation, du clip et du film court pour institutions de personnes handicapées et maisons de l'enfance en difficulté.



Basée sur le concept des grands festivals cinématographiques, cette manifestation décerne non seulement un prix au meilleur clip, au meilleur film d'animation, au meilleur film d'essai et au meilleur film court, mais également au meilleur acteur, actrice, scénario, montage, etc.

Cette mission incombe à un jury de professionnels réunis pour l'occasion.

La diffusion des films se déroulera au Centre Culturel « Jean Degouys » de Quevaucamps, le mercredi 20 novembre 2019, en présence des équipes de réalisation des films mais également des autres jeunes et adultes des différentes institutions invitées désirant s'associer à cet événement.

Suite à la projection des films et clips, le jury se retire pour délibérer et décerner les "Pom's d'Or".





Festival International des « Pom's d'Or »

Mercredi 20 Novembre 2019



Catégories des films



Depuis quelques années, le festival connaissant un développement certain, le nombre de films à visionner en un laps de temps relativement court demande au jury un travail de plus en plus harassant. C'est pourquoi, afin de pouvoir prendre le temps de juger de la qualité des films sans précipitation, nous n'accepterons plus qu'une seule production par institution, dans la catégorie de son choix. De même, si le nombre de films reçus ne permettait de les projeter tous durant le festival, une présélection serait faite par les organisateurs suivant les critères et dispositions techniques émises.

En cas de présélection, le programme des films en compétition ne serait dévoilé que lors de l'ouverture du Festival.

Catégorie "Clip" : on entend par le terme "clip", l'illustration d'une chanson ou d'un thème musical d'une durée d'une à cinq minutes maximum.

Catégorie "Film Court" : on entend par le terme "film court", un film ayant une trame, un scénario qui ne dépassera pas sept minutes et dont l'animation sera exclusivement faite par des acteurs et actrices, le scénario entrant en compétition pour l'attribution d'un trophée.

Catégorie "Essai" : on entend par le terme "essai", un film dont la durée sera de deux minutes maximum. Celui-ci sera le reflet d'une idée, d'un sentiment, d'un message que l'équipe de réalisation veut faire passer. Les techniques employées sont libres. L'originalité, le rythme seront des éléments prépondérants dans la qualité de cette catégorie.

Catégorie "Film d'animation" : on entend par le terme "film d'animation", un film dont la durée sera d'une minute trente maximum. Celui-ci sera réalisé à l'aide de techniques telles que pâte à modeler, dessin, découpage, collage, ombres chinoises.

Festival International des « Pom's d'Or »



Mercredi 20 Novembre 2019

Il est impératif de respecter la durée imposée pour les films concourant dans les diverses catégories. Les films dépassant cette durée ne pourront être recevables.

Dispositions techniques

- ***Chaque film devra être filmé avec une caméra numérique et présenté sur un support (DVD, USB) en format 16/9, ceci de façon à garder une qualité d'image de bonne facture.***
- ***La réalisation, la mise en scène ainsi que les acteurs doivent obligatoirement être le travail des résidents de l'institution représentée. Cependant, une assistance technique est permise.***



- ***Chaque film comportera un générique de début et de fin. On trouvera dans celui-ci le titre du film, l'auteur du projet, l'équipe de réalisation et de mise en scène, les références musicales ainsi que le nom des acteurs et celui de l'institution.***

- ***Afin de présenter un spectacle de qualité, nous insistons sur le respect de la durée des montages, sur le sérieux de la préparation et de la présentation du film (une attention particulière est demandée au niveau du son et de la qualité des images). Ne seront recevables que les films entrant dans les conditions émises.***

- ***Chaque institution désignera une personne et un(e) éducateur(trice) ayant participé activement à la réalisation, au scénario ou comme acteur d'un film afin de venir présenter celui-ci sur scène.***



Festival International des « Pom's d'Or »

Mercredi 20 Novembre 2019



Règlement

1. Les inscriptions et les réalisations doivent être rentrées pour le **1^{er} NOVEMBRE 2019**.
2. Le concours est réservé aux institutions pour personnes handicapées et de l'enseignement spécial.
3. Chaque institution ne peut être représentée qu'une seule fois dans la catégorie de son choix.
4. Chaque film respectera les données techniques émises ci-dessus.
5. En ce qui concerne la durée du film d'essai, du film d'animation, du clip ou du film court, les données sont les suivantes :
 - Film d'animation : maximum 1 minute trente.
 - Essai : maximum 2 minutes.
 - Clip : entre 1 et 5 minutes.
 - Film court : entre 4 et 7 minutes.En aucun cas, les films ne pourront dépasser la durée précisée.
6. Le jury, composé de personnes neutres, sera chargé de donner une cotation afin de discerner les prix dans les différentes catégories :
7. L'ordre de passage des films sera tiré au sort préalablement.
8. Le DVD du film devra parvenir à La Pommeraie par courrier avant le **1^{er} NOVEMBRE 2019** avec la mention du titre, la catégorie et le nom de l'institution. Chaque institution veillera également à fournir un petit résumé (2 ou 3 lignes) du film en compétition.
Passé ce délai, aucun projet ne sera accepté.
9. Le début du concours est fixé à 13h30 et la fin aux alentours de 19h30. Pour la bonne organisation du festival et dans le respect de chacun, chaque institution veillera à assister au festival jusqu'au terme de celui-ci.
10. Chaque institution peut envoyer, en accompagnement et suivant un nombre limité à convenir avec l'organisateur, une délégation pour assister au festival. Les parents et amis sont également les bienvenus suivant les places disponibles. La participation aux frais est de 4 euros pour les adultes et 3 euros pour les enfants. La facture sera envoyée à l'institution dans la semaine suivant le Festival.



Festival International des « Pom's d'Or »

Mercredi 20 Novembre 2019



- 11. Chaque lauréat recevra un trophée " Pom's d'Or".**
- 12. Une présélection sera faite par les organisateurs si le nombre de films reçus ne permettrait de les projeter tous durant le Festival. Cette présélection serait faite suivant les critères et dispositions techniques émises. En cas de présélection, le programme des films en compétition ne serait dévoilé que lors de l'ouverture du Festival.**
- 13. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte.**
- 14. Le classement sera annoncé à la fin du concours et publié dans la presse.**
- 15. Les DVD restent la propriété des institutions. Ils font néanmoins l'objet d'un prêt au Festival des Pom's d'Or pour y être conservés pour les archives du Festival. Ils pourront servir à la promotion du Festival ou être présentés dans d'autres festivals, après accord express des institutions concernées.**
- 16. Plusieurs médias couvriront l'événement. Les institutions représentées s'assureront auprès des responsables légaux que les personnes mineures ou sous tutelle peuvent être filmées.**
- 17. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu chez Mr Pascal Cardinal (0032.69.68.46.04 ou 0032.475.55.39.30) - cardinal.p@centrelapommerai.be**





Festival International des « Pom's d'Or »

Mercredi 20 Novembre 2019



Talon d'inscription

(Merci de remplir ce talon en lettres majuscules et de le renvoyer
pour le 1^{er} novembre au plus tard avec votre film)

Je soussigné(e)

Représentant (nom et adresse de l'Institution)
.....

Téléphone : Adresse mail :

Désire présenter à la 22^{ème} édition du Festival International des « Pom's d'Or » :

Film d'Animation

Film d'Essai

Clip

Film Court

Nombre de personnes : enfant(s) de moins de 12 ans

..... adulte(s)

dont fauteuils roulants

La présentation du film sera assurée par :

(éducateur).....

(résidant).....

Les billets d'entrée ainsi que la facture pour les frais de participation (soit 3 € par enfant de moins de 12 ans et 4 € par adulte) seront adressés à l'Institution avant le festival et sur base du nombre de personnes mentionnées sur le talon d'inscription.

Adresse de l'Institution pour la facturation :

.....
.....

**J'accepte et m'engage à respecter le règlement du festival décrit dans le dossier de
présentation.**

Date et signature